

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
04.13.31.39.54

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Vitrolles - Contrat départemental de développement et
d'aménagement 2018/2020 - Tranche 2018.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux 2018/2020 envisagé par la commune de Vitrolles pour lequel elle sollicite une aide du Département, dans le cadre d'un contrat départemental de développement et d'aménagement.

RECONSTRUCTION DU COMPLEXE SPORTIF LEO LAGRANGE

Le Cosec Léo Lagrange, construit dans les années 70 pour les besoins scolaires et situé à proximité du centre urbain, est très fréquenté par les divers utilisateurs (associations, scolaires).

Cet équipement vieillissant est devenu inadapté aux nouvelles pratiques sportives et va faire l'objet d'une démolition et reconstruction sur site. Sur un terrain de 24.000 m², un bâtiment de 4.000 m² sera réalisé, un équipement comprenant une salle multisports, une halle de gymnastique, une salle polyvalente, une salle de musculation, des vestiaires et locaux annexes, ainsi que des bureaux pour les associations et le service des sports.

La halle multisports de 1.000 m² disposera d'une tribune de 300 places pouvant être complétée par une tribune amovible de 200 places. L'équipement sera réalisé aux normes PMR en maîtrisant les dépenses énergétiques.

Un parvis permettant l'articulation entre les espaces intérieurs et extérieurs sera réalisé.

Les équipements extérieurs, sur 7.000 m², comprendront un terrain multisports couvert de 1.000 m², une piste d'athlétisme, des aires de saut et un skate parc de 1.000 m².

Un parking de 150 places sera créé et les accès seront réaménagés, avec notamment un accès sécurisé réservé aux piétons.

Le montant global de cette opération prévue de 2018 à 2020, s'élève à 9.945.707 € HT, dont 2.609.870 € HT pour la tranche 2018. Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence de 2.486.427 € La subvention départementale globale pourrait s'élever à 4.972.854 € dont 1.304.935 € au titre de la tranche 2018.

REHABILITATION DE L'ESPACE GEORGE SAND POUR L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE

L'immeuble George Sand, construit en centre urbain dans les années 70, d'une surface de 2.600 m², abrite les locaux de l'école municipale de musique, de danse et d'art lyrique, ainsi que les bureaux de la direction des systèmes d'information et télécommunication. Suite au déplacement de la bibliothèque municipale installée jusqu'à récemment dans cet immeuble, des locaux se sont libérés permettant à la commune d'engager une opération de réhabilitation complète de ce bâtiment vétuste et d'améliorer les conditions d'enseignement des 45 disciplines dispensées par l'école de musique et de danse, qui accueille 800 élèves.

L'immeuble réhabilité comprendra un conservatoire municipal de musique et de danse de 1300 m² composé d'une salle d'audition, de salles de musique, de chant et de danse, de bureaux, du service communal des systèmes d'information et de télécommunication et de locaux pour la police municipale.

Le montant global de cette opération prévue de 2018 à 2020, s'élève à 4.729.167 € HT, dont 2.338.262 € HT pour la tranche 2018. Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence de 1.182.292 € La subvention départementale globale pourrait s'élever à 2.364.584 € dont 1.169.131 € au titre de la tranche 2018.

REHABILITATION DE L'ESPACE NELSON MANDELA EN MAISON DES ASSOCIATIONS

Suite à des problèmes de sécurité, la municipalité a fermé l'espace Nelson Mandela, situé en centre urbain, qui abritait divers services administratifs sur 3.045 m². Afin de redynamiser le centre-ville, la municipalité souhaite réhabiliter cet espace sur 1200 m² en maison des associations, permettant ainsi de créer un nouveau lieu d'animation et de vie, la commune comptant plus de 400 associations. L'équipement comprendra au rez-de-chaussée une salle polyvalente de 300 m², des bureaux et locaux de stockage pour les associations, et au premier étage, les bureaux des services en charge de l'animation municipale, ainsi qu'un local informatique.

Le montant global de cette opération prévue de 2018 à 2020, s'élève à 2.500.000 € HT, dont 707.433 € HT pour la tranche 2018. Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence de 625.000 € La subvention départementale globale pourrait s'élever à 1.250.000 € dont 353.717 € au titre de la tranche 2018.

REHABILITATION DE LOCAUX POUR LE SERVICE DES ARCHIVES MUNICIPALES

Les locaux actuels dont dispose la commune de Vitrolles pour le stockage et la gestion des archives sont devenus insuffisants et inadaptés face à l'accroissement de la population.

La municipalité envisage la réhabilitation complète d'un hangar de 680 m² situé dans l'enceinte de services techniques municipaux, Z.I des Estroublans, qui sera aménagé en deux entités en fonction des archives accessibles au public ou non accessibles. Des aménagements extérieurs seront réalisés afin de permettre l'accès des véhicules lourds pour l'apport ou l'évacuation d'archives.

Le montant global de cette opération prévue de 2018 à 2019, s'élève à 808.333 € HT, dont 537.716 € HT pour la tranche 2018. Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence de 202.083 € La subvention départementale globale pourrait s'élever à 404.168 € dont 268.858 € au titre de la tranche 2018.

Ainsi, le montant total des travaux de ce contrat départemental de développement et d'aménagement 2018/2020 s'élève à 17.983.207 €HT, conformément au tableau en annexe 1 qui présente également l'échéancier, dont 6.193.281 €HT au titre de la tranche 2018.

La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 8.991.606 € pour ce programme 2018/2020, dont 3.096.641 € pour la tranche 2018, selon le détail indiqué en annexe 1.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL